

Politique Éthique de MAGNETA

1. Titre : Politique Éthique de MAGNETA

2. Introduction

La présente politique éthique de MAGNETA reflète notre engagement en faveur du développement durable et du respect des principes ESG. MAGNETA, entreprise fondée le 30 décembre 1908, est spécialisée dans la conception et la fourniture de solutions d'alerte innovantes pour les professionnels exposés à des situations à risques. Depuis le décret de février 1992, nous nous engageons à garantir la sécurité et le bien-être des travailleurs isolés grâce à des produits fiables et innovants. Notre mission s'inscrit dans un contexte de responsabilité accrue envers nos clients, nos collaborateurs et l'ensemble de nos parties prenantes, dans un secteur technologique exigeant où la sécurité humaine et la gestion responsable de l'information sont primordiales.

Nos principes éthiques reposent sur l'intégrité, la transparence, le respect des lois, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts, la protection des données et la responsabilité sociétale. Nous valorisons la diversité, l'inclusion, la confidentialité et l'innovation responsable. Ces valeurs guident nos décisions et nos actions au quotidien.

Définitions des sujets matériels

- **Anti-corruption et extorsion** : Ensemble des mesures visant à prévenir, détecter et sanctionner toute forme de corruption, de tentative de corruption ou d'extorsion au sein de l'entreprise.
- **Fraude** : Toute action délibérée visant à tromper, détourner ou manipuler des ressources ou des informations à des fins personnelles ou au détriment de l'entreprise.
- **Conflits d'intérêts** : Situation dans laquelle un collaborateur ou un partenaire voit ses intérêts personnels interférer avec ceux de l'entreprise, compromettant ainsi l'objectivité de ses décisions.
- **Blanchiment d'argent** : Processus par lequel des fonds d'origine illicite sont intégrés dans le circuit économique légal.
- **Gestion responsable de l'information** : Ensemble des pratiques visant à garantir la confidentialité, la sécurité, l'intégrité et la conformité des données et informations traitées par l'entreprise.

3. Affiliations RSE

MAGNETA a été l'une des premières entreprises françaises signataires de la Charte de la Diversité le 23 juillet 2010.

4. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des 20 collaborateurs de MAGNETA, quel que soit leur type de contrat, tous nos salariés étant basés en France métropolitaine. MAGNETA embauche systématiquement en CDI, le recours à l'intérim est exceptionnel pour palier une absence en maladie par exemple, le recours au CDD est inexistant sauf contrats de formation pour certains jeunes collaborateurs (contrat d'apprentissage). MAGNETA accepte volontiers les stagiaires et tous sont rémunérés au-delà des minimums légaux, avec un maximum de deux stagiaires par an. Deux salariés sont à leur demande délocalisés en province, leurs fonctions sont commerciales. Le secteur d'activité commerciale de MAGNETA est à 65 % les territoires français, 30 % l'Europe de l'Ouest et 5 % le reste du monde.

5. Définitions

- **Corruption** : Toute offre, promesse, don ou sollicitation d'un avantage indu, de nature financière ou autre, en vue d'influencer indûment une décision ou une action.
- **Fraude** : Toute action ou omission intentionnelle visant à tromper, détourner ou manipuler des ressources ou des informations à des fins personnelles ou au détriment de l'entreprise.
- **Pratiques anticoncurrentielles** : Comportements visant à fausser la concurrence sur le marché, tels que la collusion, l'abus de position dominante ou la fixation des prix. MAGNETA n'a jamais procédé au débauchage d'un salarié issu d'une entreprise concurrente. Elle est très attentive dans sa communication commerciale à ne jamais porté atteinte à un produit concurrent par dénigrement ou comparaison non objective.
- **Harcèlement** : Tout comportement, propos ou acte répété ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne. MAGNETA est extrêmement attentive au bien-être de ses collaborateurs et veille à ce qu'aucun sentiment de pression ne soit ressenti par quiconque.
- **Discrimination** : Traitement inégal ou défavorable d'une personne en raison de critères prohibés par la loi (origine, sexe, âge, etc.). Les collaborateurs de MAGNETA sont riches de leurs différences en témoigne les photos de nos équipes.

- **Travail illégal** : Emploi de personnes en violation des dispositions légales relatives au travail, notamment sans déclaration ou sans respect des conditions d'emploi. MAGNETA a employé et emploie toujours certains collaborateurs étrangers dont les autorisations de travail sont suivies au jour le jour et elle favorise le renouvellement de ces autorisations pour ses collaborateurs auprès des autorités préfectorales. Les déclarations préalables à l'embauche sont scrupuleusement respectées avant toute entrée des nouveaux collaborateurs.
 - **Confidentialité** : Obligation de préserver la confidentialité des informations sensibles ou stratégiques, qu'elles soient d'ordre commercial, technique ou personnel. Cette disposition est détaillée dans toutes les lettres d'embauche et reprises précisément dans chaque contrat de travail quel que soit la qualification de nos collaborateurs. 100 % sont concernés et soumis à cette obligation, après cessation de leur contrat de travail également, s'agissant des informations confidentielles qui ont été connues dans le cadre de notre activité.
-

6. Engagements et Objectifs

Management de l'Anti-corruption & Extorsion

MAGNETA interdit toute forme de corruption, de fraude ou de favoritisme et exige la dénonciation de toute situation de conflit d'intérêt. L'intégrité et la transparence sont au cœur de nos pratiques professionnelles.

- Objectif 1 : Former 100% des collaborateurs exposés à des risques de corruption, soit toute l'équipe commerciale, à la prévention de la corruption, d'ici fin 2026.
- Objectif 2 : Sensibiliser tous les collaborateurs de MAGNETA, en 2026.
- Objectif 2 : Poursuivre un objectif de zéro incident relevé de mise en cause pour corruption ou d'extorsion signalé chaque année, à partir de 2026.

Management de la Fraude

La lutte contre la fraude est une priorité. Toute tentative ou acte de fraude est strictement interdit et fait l'objet de procédures de contrôle et de sanctions internes.

- Objectif 1 : Réaliser une formation annuelle de sensibilisation à la fraude pour 100% des collaborateurs, d'ici fin 2026.
- Objectif 2 : Effectuer un contrôle interne semestriel sur les transactions financières, à partir de 2026.
- Objectif 3 : Maintenir un taux de fraude avérée inférieur à 0,5% des transactions chaque année, à partir de 2026.

Management des Conflits d'intérêts

Toute situation de conflit d'intérêts doit être signalée et traitée avec la plus grande rigueur afin de préserver l'objectivité et l'impartialité des décisions.

- Objectif 1 : Diffuser la politique de gestion des conflits d'intérêts à 100% des collaborateurs, d'ici fin 2026 en faire un rappel au CSE du deuxième trimestre 2026.
- Objectif 2 : Organiser une session de formation dédiée aux conflits d'intérêts pour tous les managers au moins une fois par an, à partir de 2026.
- Objectif 3 : Maintenir zéro cas, non signalé, de conflit d'intérêts détecté lors des audits internes annuels, à partir de 2026.

Management du Blanchiment d'argent

MAGNETA s'engage à prévenir toute opération susceptible de constituer un acte de blanchiment d'argent, en conformité avec la réglementation applicable.

- Objectif 1 : Former 100% des collaborateurs concernés, équipe commerciale, achat et finance, aux procédures anti-blanchiment, d'ici fin 2026.
- Objectif 2 : Réaliser un contrôle annuel sur 100% des flux financiers, à partir de 2026.
- Objectif 3 : Maintenir zéro incident avéré de blanchiment d'argent chaque année, à partir de 2026.
- Objectif 4 : Maintenir le rejet de toute transaction aboutissant à un encaissement en espèce en devise, au-delà des seuils légaux, à partir de 2026.

Management de la Gestion responsable de l'information

La protection des données et la sécurité des systèmes d'information sont assurées par des mesures de cybersécurité, des formations internes et des contrôles réguliers. Tous les collaborateurs sont signataires de la charte informatique depuis décembre 2024. MAGNETA a signé deux partenariats avec les sociétés STOÏK (anti-virus et cyber sécurité) et MAILINBLACK (anti-spam et virus) en 2025. Tous les outils de gestion de l'information sont dotés de la licence Microsoft 360 et des mises à jour régulières. Toutes les données sont sauvegardées dans le Cloud et font l'objet des meilleures protections au sein des Data centers.

- Objectif 1 : Poursuivre un audit annuel de cybersécurité couvrant 100% des systèmes critiques, en 2026.
 - Objectif 2 : Maintenir le taux d'incidents de sécurité informatique à zéro chaque année, à partir de 2026.
 - Objectif 3 : Poursuivre la formation de 100% des collaborateurs à la sécurité de l'information et à la protection des données personnelles, d'ici fin 2026.
-

7. Gouvernance de la politique

La politique éthique de MAGNETA est pilotée par Hervé Lefebvre occupant le poste de Président et en cas d'indisponibilité par Nicolas Morel occupant le poste de Directeur général. Sa mise en œuvre est assurée en collaboration avec le comité social et environnemental de MAGNETA composé de Robert Marin et Gilles Favel. Le suivi est réalisé selon une fréquence définie de 6 réunions annuelles. La révision de la politique intervient en cas de changement réglementaire, stratégique ou organisationnel.

8. Processus de révision

La politique est révisée en cas de modification réglementaire, stratégique ou organisationnelle. La dernière mise à jour a eu lieu le 18/02/2025.

Suivi des versions	Date de mise à jour	Relecteur	Motif de modification
Version 1.0	18/02/2025	Nicolas Morel	Version initiale
Version 1.1	20/03/2026	Hervé LEFEBVRE	Mise à jour

9. Communication de la politique

La politique éthique est communiquée à l'ensemble des collaborateurs via le livret d'accueil ; lors de l'embauche, en séminaire de fin d'exercice annuel mais aussi sur le site internet de MAGNETA.

10. Signature

En signant cette Charte, je reconnais l'avoir lue et m'engage à respecter les principes qui y sont énoncés et à signaler toute situation contraire à un ou plusieurs de ces principes.

A Paris le 20/03/2026

Nom : LEFEBVRE

Signature : Hervé Lefebvre